Commission des sports



331 - Activités sportives et de loisirs

Propositions financières Budget Primitif 2013

Rapport n° CG/2012/127

Résumé:

Le présent rapport a pour objet le vote des crédits 2013 en matière d'activités sportives et de loisirs ainsi qu'une proposition de prorogation du dispositif de majoration pour la construction et la réhabilitation des gymnases mis à disposition des collèges.

Ventilation des propositions de crédits par Pôles et Directions

Libellé Pôle	Libellé Direction	Projet Budget Primitif 2013
PEP	Direction de la Jeunesse et des Sports	11 250 790 €
PAT	Direction de l'Immobilier et des moyens généraux	1 810 000 €
	TOTAL	13 060 790 €

Les interventions du département au titre de la politique sportive concernent la pratique sportive, les équipements sportifs, socio-éducatifs et les équipements sportifs et de loisirs départementaux.

3311 - Sport de haut niveau

Crédits proposés au BP 2013 : 1 127 600 € Crédits inscrits au BP 2012 : 1 230 000 €

Les aides au sport de haut niveau permettent de soutenir les clubs sportifs évoluant en championnat de France en participant, notamment, à leurs frais de déplacements. Ces aides fluctuent en fonction de leurs résultats sportifs, également soutenus.

3312 – Sport de masse

Crédits proposés au BP 2013 : 1 949 590 € Crédits inscrits au BP 2012 : 1 995 000 €

Les aides au sport de masse sont un important levier d'action du département pour l'épanouissement des Bas-Rhinois. En effet, elles s'adressent à tous les pratiquants, quels que soient le sport concerné, le niveau de pratique et le lieu.

Il s'agit d'encourager la pratique sportive (aide à la licence pour les clubs et les comités sportifs, aide aux stages de formation des cadres bénévoles et aide à l'acquisition de matériel sportif) et d'assurer la promotion du sport (aide à l'organisation de manifestations sportives, aide aux animations des mercredis et aide au recrutement d'animateurs sportifs par les comités départementaux).

Par ailleurs, l'association départementale de la Maison des Sports est un outil précieux pour les comités sportifs départementaux.

Au-delà de ces dispositifs, le Département s'est engagé, à la suite d'une décision de l'assemblée plénière du 25 octobre 2010, dans la mise en place de conventions d'objectifs avec les comités sportifs départementaux volontaires pour les accompagner dans leurs projets de développement et dans les actions en adéquation avec les axes de la politique sportive départementale.

Ainsi, en 2012, sept comités se sont engagés dans cette contractualisation, portant à 22 le nombre de comités soutenus jusqu'en 2014 pour des actions répondant aux enjeux de la politique sportive départementale.

En 2011, un appel à projet envers les publics prioritaires du Département avait été lancé sur la thématique de l'encouragement des activités physiques et sportives pour les seniors de plus de 75 ans.

Suite au bilan positif de cette action, il a été reconduit en 2012 sur la même thématique et a permis au Département de soutenir six projets associatifs répondant à cet objectif.

3313 - Sport scolaire

Crédits proposés au BP 2013 : 498 600 € Crédits inscrits au BP 2012 : 460 800 €

Ces aides permettent au Département de favoriser la pratique sportive des jeunes. Les crédits ont été ajustés à la hausse pour faire face à la réalité des dépenses liées à l'aide à la natation scolaire pour les primaires, entrées et frais de transports, qui ne cessent de croître.

A compter de la rentrée scolaire 2013-2014, le dispositif va évoluer et se recentrer sur les publics prioritaires du Conseil Général et notamment les collégiens, mais les effets de ce recentrage ne se feront sentir qu'en 2014.

3314 - Equipements sportifs

Crédits proposés au BP 2013 : 5 000 000 € Crédits inscrits au BP 2012 : 5 700 000 €

L'aide aux projets d'équipements sportifs, publics ou associatifs, contribue à l'égalité d'accès à la pratique sportive pour les Bas-Rhinois et à l'élargissement de l'offre sportive sur le territoire. Un maillage équilibré, des équipements spécialisés de niveau départemental, une meilleure mutualisation et polyvalence des installations, l'allongement du temps d'usage, ainsi que l'ouverture des équipements aux non-licenciés, constituent les enjeux de la politique sportive volontariste du Département retraduite dans les contrats de territoire. Dans ce cadre, il est proposé que seuls les espaces liés à la pratique sportive soient subventionnables.

Ainsi, les contrats de territoire signés permettent d'ores et déjà d'identifier, pour 2013, d'importantes opérations à financer telles que la construction de gymnases ou salles multisports notamment à SCHERWILLER, PLOBSHEIM ou WASSELONNE, les installations rugbystiques à MUTZIG et ILLKIRCH, ou encore la piscine de plein air de PFAFFENHOFFEN.

L'obligation de garantir aux collégiens l'accès aux équipements sportifs appropriés pour l'enseignement de l'EPS, qui constitue une compétence dévolue par la loi aux Départements, a fait l'objet d'un dispositif adopté en décembre 2009 pour 3 ans et prévoyant une majoration pouvant aller jusqu'à 60%, en fonction des besoins en créneaux horaires. Il est ainsi proposé de le proroger, dans le cadre des contrats de territoire 1 ère génération. La mise à disposition gratuite par les collèges de ces gymnases sera sollicitée auprès des collectivités constructeurs.

3315 - Equipements socio-éducatifs

Crédits proposés au BP 2013 : 2 470 000 € Crédits inscrits au BP 2012 : 2 500 000 €

Sous l'appellation générique d'équipements socio-éducatifs, le Département soutient la construction et la transformation d'équipements très divers : salles polyvalentes, foyers socio-éducatifs, locaux jeunes, centres socio-culturels, centres de vacances et hébergement associatif, accueil de loisirs sans hébergement, sous maîtrise d'ouvrage communale ou intercommunale et associative.

3316 - Equipements sportifs et de loisirs départementaux

Crédits proposés au BP 2013 : 2 015 000 € Crédits inscrits au BP 2012 : 2 843 000 €

Les interventions du Conseil Général au titre des équipements sportifs et de loisirs départementaux concernent essentiellement les grands projets de réaménagement du Champ du Feu, du Tournant du Rhin à PLOBSHEIM et du centre de vacances de WANGENBOURG, ainsi que la réalisation du plan départemental des Espaces, Sites et Itinéraires des Sports de nature.

1) Reconstruction du chalet du Champ du Feu

Le Département du Bas-Rhin a décidé d'engager un projet de démolition et de reconstruction du chalet du Champ du Feu à BELMONT. L'opération consiste à construire, après démolition de la totalité des bâtiments existants, un nouveau bâtiment qui abritera les missions d'intérêt général assumées par le Département du Bas-Rhin sur le site du Champ du feu.

Ainsi le projet d'une surface utile d'environ 700 m² intégrera principalement un espace d'accueil du public, comprenant notamment des salles hors sac, un espace d'accueil dédié aux scolaires, un point d'information touristique, rattaché à l'Office du Tourisme de Schirmeck et une zone de garage pour les engins d'entretien des pistes.

La construction neuve sera traitée suivant une démarche de haute qualité environnementale selon la charte du Conseil Général, et avec l'objectif d'un bâtiment basse consommation d'énergie (standard BBC).

Le concours de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction du chalet du Champ du Feu a été lancé en février 2010. Le choix s'est porté sur le cabinet d'architecture AUBRY LIEUTIER dont le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié en octobre 2010.

Les études de maîtrise d'œuvre se sont déroulées d'octobre 2010 à mai 2011. Les travaux ont démarré en novembre 2011, par la démolition de l'ancien chalet.

La reconstruction, à proprement parler, a démarré en avril 2012 en raison des conditions climatiques défavorables à la fin de l'hiver. La fin des travaux et l'ouverture au public sont prévues avant les vacances de Noël 2012.

Il vous est proposé d'inscrire un crédit de 550 000 € au BP 2013.

2) Tournant du Rhin à PLOBSHEIM

- Relogement transitoire du club-house :

Suite à l'incendie ayant dévasté le club-house début 2011, il est nécessaire de démolir la ruine restante et de mettre à disposition des utilisateurs des locaux provisoires dans l'attente de la reconstruction définitive, afin de permettre le fonctionnement de la base nautique. Le marché de maîtrise d'œuvre lancé fin 2011 a désigné le cabinet d'architecte BGL. L'appel d'offres lancé au 2ème semestre 2012 est toujours en cours, en raison du marché infructueux pour deux lots principaux. Le démarrage des travaux devrait être possible début 2013 pour une durée d'environ 10 mois. Un remboursement de l'ordre de 1,1M€ de la part de l'assurance est attendu en 2012 et 2013.

- Aménagement d'un espace de convivialité aux 7 écluses :

Afin de répondre aux attentes des usagers du site des 7 écluses, une opération d'aménagement d'un espace de convivialité a été décidée en 2012. Cette opération en deux tranches consiste, d'une part, à aménager un espace couvert avec tables et bancs, une aire de jeux pour les plus petits, la mise en place de sanitaires secs (1ère tranche) et d'autre part, à réaménager la maison cantonnière en espace d'exposition (2ème tranche conditionnelle). Les travaux de la première tranche débutent fin 2012 pour une durée d'environ 6 mois.

Enfin, les travaux d'aménagements paysagers et de remplacement de mobiliers seront poursuivis afin d'améliorer la qualité d'accueil du public. En 2013, seront également poursuivies les études permettant de définir les modalités d'aménagements futurs du site en cohérence avec les décisions de l'assemblée plénière de décembre 2011.

Il vous est proposé d'inscrire un crédit de 1 215 000 € au BP 2013.

Récapitulatif des montants proposés par modes d'actions :

Code	Libellé Mode d'action	Crédits inscrits au BP précédent		Crédits proposés au BP	
3311	Aide au sport de haut niveau	1 230 000,00	€	1 127 600,00	€
3312	Aide au sport de masse	1 995 000,00	€	1 949 590,00	€
3313	Aide au sport scolaire	460 800,00	€	498 600,00	€
3314	Equipements sportifs	5 700 000,00	€	5 000 000,00	€
3315	Equipements socio-éducatifs	2 500 000,00	€	2 470 000,00	€
3316	Equipements sportifs et loisirs départementaux	2 843 000,00	€	2 015 000,00	€

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition de la commission des sports, et en accord avec la commission des finances et des affaires générales, le Conseil Général :

- approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2013 en matière d'aides sportives et de loisirs ;
- décide la reconduction du dispositif de majoration des taux de subvention, introduit par la délibération n°CG/2008/142, pour la construction et restructuration des gymnases mis à disposition des collèges ;

- décide le maintien du principe d'établissement de conventions tripartites à conclure par le Département avec les maîtres d'ouvrages et les collèges précisant les modalités financières (le subventionnement) et d'utilisation du gymnase (créneaux horaires,...) par le collège, le principe de la mise à disposition gratuite du gymnase par la collectivité propriétaire pendant 10 ans, ainsi que l'obligation de transférer ces conditions en cas de changement de propriétaire de l'équipement.

Strasbourg, le 19/11/12 Le Président,

Guy-Dominique KENNEL